Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

DESTINATAIRES	
MAIRIES DU LOIRET	COMMUNAUTE D'AGGLO ORLEANS VAL de LOIRE
DT-ARS	COMMUNAUTE D'AGGLO MONTARGOISE
ARS	DDSP
GENDARMERIE	CODIS
COFIROUTE	APRR
DSDEN	DDCS
DDT	SAMU
DDPP	UT DREAL
CONSEIL GENERAL	DREAL
CCI	LIG'AIR
SOUS-PREFECTURES	SERVICES STANDARD ET COMMUNICATION PREFECTURE

Orléans, le 16 mars 2015

MESSAGE URGENT
POLLUTION ATMOSPHERIQUE

OBJET : PARTICULES EN SUSPENSION - DEPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION ET RECOMMANDATION - MISE EN VEILLE DES SERVICES TECHNIQUES

Lig'Air vient d'informer mes services du **dépassement du seuil d'information et de recommandation[1] pour une pollution aux particules en suspension (PM10) ce jour.**

Cette situation persistera aussi toute la journée du **mardi 17 mars 2015**

Je vous invite à vous reporter à la fiche jointe pour plus d'informations sur le phénomène, ses conséquences et les mesures à prendre.

Vous serez tenus informés de la fin de dépassement de ce seuil ou de l'éventuel passage au niveau d'alerte.

Pour le Préfet,
L'adjointe au Chef du Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Economiques de Défense et
de la Protection Civile

Signé : Muriel PLOTTON

1 Le seuil est d'information et de recommandation est fixé à 50µg/m^3 en moyenne sur 24 heures.